



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

À partir du 22 mai 2021

**CONCERTATION
PREALABLE**



REVISION GENERALE DES PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE porte à la connaissance du Public que la délibération n° 20 C 0405 relative à la prescription de la révision générale des PLU métropolitains (95 communes), aux objectifs poursuivis et à la définition des modalités de concertation a été votée par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2020.

Le public est également informé que par délibération n° 21 C 0179 du 23 avril 2021, le Conseil métropolitain a procédé au débat sur les orientations générales du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU.

Dans ce cadre, afin de conforter et poursuivre les ambitions du projet de territoire de la MEL et harmoniser les 11 PLU couvrant le territoire métropolitain en 1 PLU applicable aux 95 communes, une concertation préalable est ouverte au public.

Cette concertation se déroulera en plusieurs étapes et le public en sera tenu informé par voie de presse et sur les réseaux sociaux institutionnels.

Ainsi, **à partir du 22 mai 2021**, le public pourra consulter les orientations générales du P.A.D.D. et contribuer, dans un premier temps, sur un certain nombre de thématiques qui en découle.

A cet effet, un registre numérique est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-MEL>.

Les observations et propositions issues de la concertation permettront de définir ensemble un projet de PLU pour les 95 communes de la MEL.

Le bilan de concertation sera mis en ligne au terme de celle-ci sur

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-MEL>.